



A RETOURNER A
Association Brassicol'
Jacques Warmel - Président
37 rue de la gare
57230 Eguelshardt
president.brassicol@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION A BRASSICOL' : ANNEE 2026

Montant de la cotisation 2026 : 25 euros

Être adhérent pour l'année vous permet de bénéficier des avantages suivants :

- Entrée gratuite à nos bourses d'échange.
- Prix de 5 € la table de 2 mètres en bourse d'échange
- Accès privilégié "V.I.P" (entrée avant l'heure officielle d'ouverture aux visiteurs – 6h30 au lieu de 8h30 pour la bourse de printemps) gratuit à nos bourses d'échange (gratuit au lieu de 25 €.)
- La carte de membre permet d'accéder gratuitement aux réunions de certaines autres associations tégestophiles.
- Être adhérent pour l'année vous donnera accès gratuitement à la gazette périodique du club (au format électronique) qui vous permet d'avoir des nouvelles du monde de la collection et des événements liés à la bière.

NOM: _____

PRENOM: _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

N° de Tél : _____

E-mail : _____

Thème de Collection : _____

Signature :

Par cette signature j'accepte les règlements émis par le club,
ainsi que ses statuts et reconnaiss les droits décisionnaires des
membres du bureau et du Président.

Veuillez trouver ci-joint le règlement de ma cotisation 2026, soit 25 EUROS

Par chèque libellé à l'ordre de BRASSICOL'

Ou par virement bancaire :

CCM Saint Jean – Strasbourg

titulaire du compte : BRASSICOL'

IBAN : FR76 1027 8010 0100 0220 1420 129

BIC : CMCIFR2A

Indiquer dans le descriptif du virement « NOM PRENOM et ADHESION BRASSICOL' 2026 »

(Il est possible de retourner ce document scanné (avec votre signature), par e-mail à president.brassicol@gmail.com)

Par le présent document, vous consentez à ce que les coordonnées demandées ci-dessus, utiles au fonctionnement du club, soient enregistrées dans notre système informatique, vous aurez la possibilité de connaître les éléments conservés sur simple demande au club et d'en demander la rectification. Le club se réserve le droit de refuser l'inscription de membres fournissant des coordonnées erronées.